Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Nous sommes là pour vous aider

cerfa
N° 13391*02

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE, UN CIRCUIT, UN TERRAIN OU UN PARCOURS

(Articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et arrêté du 1er décembre 1959 portant application du décret n°55-1366 du 18 octobre 1955 ; Articles R.331-18 à R.331-28 du code du sport et arrêté du 7 août 2006 pris pour l'application des articles 5,7 et 14 du décret n°2006-554 du 16 mai 2006).

Vous comptez organiser un événement sur une voie ouverte à la circulation publique, un circuit, un terrain ou un parcours. La loi vous impose de remplir une demande d'autorisation précisant le type d'événement envisagé.

LES ORGANISATEURS :

Vos nom et prénom, ou la raison sociale de votre établissement : Gilles DANIEL représentant L'ASA Aisne Organisateur administratif et Fourrie Jocelyn de la Tour (Organisateur Technique).

Adresse complète : 57 rue André Dietrich

02590 Etreillers

Code postal *Ville ou Commune*

Numéro de téléphone : 0323652779 Numéro de télécopie : _____

Adresse électronique : gilles.daniel02@wanadoo.fr

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (Cochez la case correspondante) :

☒ une manifestation sportive
- ☒ avec engagement de véhicules à moteur
- ☐ sans engagement de véhicules à moteur

Nature de la manifestation : Rallye régional automobile

Type et nombre de véhicules : Véhicules Homologués FFSA - 150 Maxi

☐ une concentration de véhicules terrestres à moteur (dont le nombre est égal ou supérieur à 200 véhicules automobiles ou 400 véhicules à moteur de 2 à 4 roues, y compris les véhicules d'accompagnement)

Type et nombre de véhicules : _____

INTITULÉ DE L'ÉVÉNEMENT :

19° Rallye Régional "les Routes Picardes"

LIEU D'ORGANISATION (Cochez la case correspondante) :

☐ Voie ouverte à la circulation publique ☐ Circuit (1) ☐ Terrain (2) ☒ Parcours (3)

Précisez : Parcours de liaison sur routes ouvertes et épreuves Spéciales chronométrées sur routes fermées.

DATE ET DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT :

du Samedi 19/07 à 12"15 au dimanche 20/07 à 20"30

.../...

(1) **Circuit** = un itinéraire fermé qui peut être parcouru plusieurs fois sans être quitté. Il ne peut emprunter que des voies fermées à la circulation publique, de manière permanente ou temporaire. Son tracé est délimité par des bordures, talus ou bandes de rives ou par tout autre moyen. Son revêtement peut être de différentes natures, telles qu'asphalte, béton, terre naturelle ou traitée, herbe, piste cendrée, glace. Un même circuit peut comporter plusieurs natures de revêtement (article R.331-21 1° du code du sport).[3]

(2) **Terrain** = un espace d'évolution non ouvert à la circulation publique sur lequel il n'existe pas de parcours défini et où sont pratiquées des disciplines pour lesquelles le chronométrage ne constitue qu'un élément accessoire du classement, telles que trial ou franchissement (article R.331-21 2° du code du sport).

(3) **Parcours** = un itinéraire non fermé, allant d'un point de départ à un point d'arrivée distinct, empruntant des voies non ouvertes ou temporairement fermées à la circulation publique et sur lequel le départ est donné individuellement aux concurrents (article R.331-21 3° du code du sport).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives pour les personnes concernées et la possibilité pour celles-ci de rectifier ces données.

cerfa
N° 13391*02

CALENDRIER SUR LEQUEL A ÉTÉ INSCRIT L'ÉVÉNEMENT (le cas échéant) :

Coupe de France des Rallyes 2014

FÉDÉRATION SPORTIVE AYANT AGRÉÉ CETTE MANIFESTATION (le cas échéant) :

Fédération Française du Sport automobile.

A : Ereillers, le 14/04/2014

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

I. A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :

I.1. En cas de manifestation ou concentration de véhicules terrestres à moteur portant sur 20 départements et plus :
Ministère de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – bureau de la sécurité et de la réglementation routières - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

I.2. En cas de manifestation ou concentration de véhicules terrestres à moteur portant sur moins de 20 départements :
Chaque préfet de département traversé.

I.3. En cas de manifestation, sans engagement de véhicules terrestres à moteur, qui se déroule dans vingt départements ou plus distincts :
Ministère de l'intérieur – Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – bureau de la sécurité et de la réglementation routières - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08

I.4. En cas de manifestation, sans engagement de véhicules terrestres à moteur, qui se déroule dans un nombre égal ou inférieur à vingt départements distincts :
Préfet du département dans lequel le départ de l'épreuve est donné.

I.5. En cas de manifestation, sans engagement de véhicules terrestres à moteur, qui se déroule dans le ressort exclusif d'un arrondissement :
Sous-préfet de l'arrondissement.

II. PIECES À JOINDRE AU DOSSIER :

➢ *Pour l'organisation d'une manifestation de véhicules terrestres à moteur sur un circuit, un terrain ou un parcours*
- Un document précisant les modalités et les caractéristiques de la manifestation;
- Un plan détaillé des voies et des parcours empruntés et un plan masse dès lors qu'il s'agit d'une manifestation se déroulant sur un circuit ;
- Le règlement applicable à la manifestation, en conformité avec les règles mentionnées à l'article R.331-19 du code du sport ;
- Le nombre maximal de spectateurs attendus à cette manifestation ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ainsi que les mesures prises par l'organisateur pour garantir la tranquillité publique pendant toute la durée de la manifestation ;
- Les nom et qualités de la personne désignée comme « organisateur technique » par l'organisateur de la manifestation, et chargée à ce titre de s'assurer que les règles techniques et de sécurité prescrites par l'autorité administrative compétente après avis de la commission départementale de la sécurité routière sont respectées ;
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

➢ *Pour l'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique*
- La date et les horaires auxquels se déroule la concentration ;
- Les modalités d'organisation de la concentration ;
- Un plan des voies empruntées sur lequel figurent les points de rassemblement préalablement définis, au cas où l'itinéraire est imposé aux participants ;
- Le nombre maximal de spectateurs attendus aux points de rassemblement ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ainsi que les mesures prises par l'organisateur pour garantir la tranquillité publique pendant toute la durée de cette concentration ;
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

➢ *Pour l'organisation d'une manifestation sans engagement de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique*
- L'itinéraire précis de la manifestation ;
- Le règlement de l'épreuve ;
- Le nombre maximal de spectateurs attendus à cette manifestation ;
- L'engagement de l'organisateur de prendre à sa charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés ;
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.

III. DELAI DE DEPOT

☒ *Pour les I.1. et I.2. :*
Tout dossier de demande d'autorisation doit être adressé à l'autorité compétente (en 1 exemplaire s'il s'agit du ministre de l'intérieur, ou en 3 exemplaires à chacun des préfets concernés) au plus tard 3 mois avant la date prévue pour l'organisation de la manifestation ou de la concentration. Si elle concerne une manifestation qui se déroule sur un circuit homologué, ce délai est réduit à 2 mois.

☒ *Pour les I.3., I.4. et I.5. :*
Tout dossier de demande d'autorisation doit être adressé à l'autorité compétente, en 2 exemplaires, au plus tard 3 mois avant la date prévue pour l'organisation de la manifestation. Ce délai est réduit à 6 semaines lorsque l'épreuve doit se disputer dans le cadre d'un seul département.

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

19° RALLYE REGIONAL LES ROUTES PICARDES

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

ECURIE QUENTIN DE LA TOUR

Rallye Les Routes Picardes
19 et 20 juillet 2014

FICHE TECHNIQUE	
INTITULE DE L'EPREUVE	19ème Rallye Régional « Les routes Picardes »
DATE(S)	19 et 20 juillet 2014
INSCRIPTION	Calendrier F.F.S.A. 2014 (coupe de France des rallyes)
DISCIPLINE	Rallye régional
STATUT	Rallye régional comptant pour la Coupe de France et le Championnat du Comité Régional Nord-Picardie
REGLEMENT	Conforme aux textes de la F.F.S.A. et de la F.I.A.
ASA (Organisateur administratif)	ASA Aisne 57 rue André DIETRICH 02590 ETREILLERS Président : Gilles DANIEL Tél : 03 23 65 27 79 Mail : gilles.daniel02@wanadoo.fr
ORGANISATEUR TECNIQUE	Ecurie Quentin de La Tour 22 rue de Saint-Omer 02100 SAINT-QUENTIN Présidente : Annick NARGUET Tél : 03 23 62 74 06 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr
DIRECTEUR DE COURSE	Thomas LEMIRE licence 35253 N° de téléphone utilisé pendant l'épreuve : attribué par France Télécom dans la semaine précédent l'épreuve.
OFFICIELS	Tous les officiels assurant une fonction de sécurité : directeur de course, adjoints à la direction de course, directeurs de course adjoints délégués aux ES, commissaires, commissaires technique et tous les officiels sont licenciés à la F.F.S.A. et possèdent une licence correspondante à leur fonction.
TELEPHONE	N° de téléphone pendant toute la durée de l'épreuve : 03 61 87 54 35
Nom de la personne habilité à signer les attestations mentionnant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation préfectorale sont respectées	Gilles DANIEL Tél portable : 06 13 03 38 08
LIEUX	PC : Office municipale des sports 10 rue de la Comédie à Saint-Quentin 02. Parcs et podium : champ de foire, Saint-Quentin 02
PRINCIPAUX HORAIRES	Vérifications : samedi 19 juillet à partir de 12h15 Début de la manifestation : 1ère étape samedi 19/07 à 19h00, 2ème étape dimanche 20/07 à 8h00 (sortie de parc fermé de la 1ère voiture) Arrivée final : 1er concurrent dimanche 20/07 à 16h08 Remise des prix : sur le podium, au champ de foire le 20/07 à partir de 19h30

ECURIE QUENTIN DE LA TOUR

Rallye Les Routes Picardes
19 et 20 juillet 2014

ENGAGEMENTS

Je soussigné, NARGUET Annick, représentant l'organisateur technique de la manifestation « 19° Rallye Régional Les Routes Picardes » certifie prendre l'engagement :

- de respecter les textes et règlement édités par la Fédération Française du Sport Automobile
- de respecter les textes du décret du 6 mai 2006 n°2006-554 ainsi que l'arrêté du 7 août 2006
- de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral qui sera pris par Monsieur le sous-préfet à cette occasion
- de souscrire une police d'assurance de responsabilité civile de compétition de véhicules terrestres à moteur et de produire la police d'assurance aux autorités compétentes avant le début de la manifestation
- de prendre en charge les frais éventuels de remise en état des routes utilisées à titre privatifs par les concurrents de la manifestation
- de prendre en charge les frais occasionnés par la mise en place éventuelle d'un service d'ordre supplémentaire
- de prévenir tous les riverains des épreuves spéciales du passage et des horaires de l'épreuve, en leur donnant tous les renseignements utiles par distribution de lettre.

Fait à Saint-Quentin, le 14 avril 2014

L'organisateur technique

Po Gilles DANIEL

Secrétariat du Rallye : Gilles DANIEL 57 Rue André DIETRICH 02590 ETREILLERS

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

19° RALLYE REGIONAL LES ROUTES PICARDES

Règlement

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

19° Rallye Régional les Routes Picardes
19 et 20 juillet 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 06 juin 2014
Ouverture des engagements	Samedi 07 juin 2014
Clôture des engagements	Lundi 07 juillet 2014 à minuit
Parution du road-book	Dimanche 13 juillet 2014 à 08h30
Accès au parc concurrent à partir du	Vendredi 18 juillet 2014 à 17h00
Vérifications administratives	Samedi 19 juillet 2014 de 12h15 à 16h15
Vérifications techniques	Samedi 19 juillet 2014 de 12h45 à 16h45
1ère réunion du collège des commissaires	Samedi 19 juillet 2014 à 15h45
Publication des équipages admis au départ	Samedi 19 juillet 2014 à 18h00
Départ 1ère étape	Samedi 19 juillet 2014 à 19h00
Arrivée 1ère étape	Samedi 19 juillet 2014 à 20h03
Publication des ordres et heures de départ 2° étape	Samedi 19 juillet 2014 à partir de 23h00
Départ 2ème étape	Dimanche 20 juillet 2014 à 8h00
Arrivée	Dimanche 20 juillet 2014 à 16h17
Vérifications finales	Dimanche 20 juillet 2014 après l'arrivée
Publication des résultats	Dimanche 20 juillet 2014, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent dans l'ES n° 7, sous réserve de la présence en parc final du concurrent classé
Remise des prix	Dimanche 20 juillet 2014 à partir 19h15

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association sportive automobile de l'Aisne organise avec l'Ecurie Quentin de La Tour les 19 et 20 juillet 2014 une épreuve automobile de rallye intitulée le 19° Rallye Régional *S.E.V.P.* AUTO – Les Routes Picardes. Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional du Sport Automobile Nord Picardie sous le n° le et à la F.F.S.A. le sous le n° .

L'organisateur administratif est l'ASA Aisne et l'organisateur technique est l'Ecurie Quentin de La Tour.

Comité d'Organisation :

Présidente : Annick NARGUET
Membres : tous les membres de l'association Ecurie Quentin de la Tour.

Secrétariat du Rallye

Gilles DANIEL 57 Rue André DIETRICH 02590 ETREILLERS Téléphone : 03 23 65 27 79 jusqu'au jeudi 17 juillet de **18h00 à 20h30**, téléphone 06 13 03 38 08 le vendredi 18 le samedi 19 juillet.

Suivez les rallyes et les épreuves du comité régional sur le site internet du comité : www.sportautonord.com

Permanence du rallye :

La permanence du rallye sera située au PC course 10 rue de la Comédie à Saint-Quentin, et sera ouverte pendant toute la durée du rallye.
Le numéro de téléphone de permanence sera **le 03 61 87 54 35 (URGENCE, déclaration d'ABANDON).**

1.1P. : Officiels.

Commissaires sportifs	Président	Bernard DELLENBACH licence 10854
	Membres	Jean-François ROUSSELLE licence 2589
		Gérard SIMON licence 12017
	Secrétaire	Valérie DELASALLE licence 5795
Direction de course	Directeur de course général	Thomas LEMIRE licence 35253
	Directeur de course adjoint	Julien GRESSIER licence 161143
	Directeurs de course au PC	Anne Catherine VIEHE licence 11415

	en charge des ES	Martine PICHELIN licence 18416
	DC délégués sur les ES	Alexis SERIS licence 16688 Mickaël LACHERE licence 58237 Patrick JOVE licence 128187 Joël TASSIER licence 143975
Commissaires techniques	Responsable	Jean-Michel DESSE licence 5538 Régis THILMANY licence 110645, Michel LEBEAU licence 8842, Jean-Claude POULEUR licence 140581, François GODET licence 173824, Mickaël LACHERE licence 58237 (le samedi)
Chargés des relations avec les concurrents	Responsable	Véronique PIGOT licence 112507 Yves BLANPAIN (stagiaire) licence197446
Juge de fait		Philippe TAVIAUX licence 31146 Michel BORDIER licence24426
Observateur du comité		François LANGLET licence 1559
Chargé des relations avec la presse		Océane POINCENET licence 126543
Classements		Jean-Philippe BACQ licence 5147
Responsable des commissaires		Es 1.2.4.6 José LOUIS licence 189661 Es 3.5.7 Jean-Pierre LENGLET licence 179793
Responsable PC course		Océane POINSENET licence 126543
Responsable des implantations		Gérard TANT licence 147683
Liaison radio V.H.F.		CRSA Nord-Picardie

1.2P : Eligibilité :

Le Rallye Régional « *S.E.V.P.* AUTO – Les Routes Picardes » compte pour la coupe de France des Rallyes 2014 coefficient 2 et pour les Championnats du Comité régional 2014.

1.3P : Vérifications.

- Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le 19 juillet Place du champ de foire à Saint-Quentin de 12h30 à 16h15 (administratif) et de 12h45 à 16h45 (technique).

- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le mercredi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci Tél : 03 23 65 27 79 de **18h00 à 20h30**.

- Les vérifications finales éventuelles auront lieu le 20 juillet 2014, le lieu sera porté à la connaissance des concurrents lors des contrôles administratifs. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Les voitures des concurrents sont assurées par l'organisateur en responsabilité civile, de la mise en parc fermé de départ jusqu'à la mise en parc fermé d'arrivée ou de leur abandon.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – inscriptions.

3.1.5P Toute personne qui désire participer au RALLYE Régional « *S.E.V.P.* AUTO – Les Routes Picardes » doit adresser au secrétariat du rallye, avant le lundi 07 juillet 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

3.1.10P Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à 140 voitures.

3.1.11.1P Les droits d'engagements sont fixés à 300 euros avec la publicité facultative des organisateurs et à 600 euros sans cette publicité.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements. Les chèques seront remis en banque après le rallye. Les chèques devront être libellés au nom de « **Ecurie Quentin de La Tour** ». Les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront placées sur liste d'attente. Le forfait doit être déclaré par écrit ou par mail, gilles.daniel02@wanadoo.fr

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1P : Voitures autorisées

A l'exception des WRC et GT+, toutes les voitures admises en rallyes nationaux sont admises en rallyes régionaux.

4.3P : Assistance :

Il y aura un parc d'assistance par tour dont l'emplacement sera défini par le road-book (place du champ de foire à Saint-Quentin). En dehors de ce parc, toute assistance **est INTERDITE**, de même que le stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance ou de ravitaillement. Les voitures suiveuses sont strictement **INTERDITES**. Des juges de fait seront désignés pour faire respecter cette réglementation, ainsi que le respect du code de la route par les concurrents. Les sanctions éventuelles seront prises par le collège des commissaires sportifs.

4.3.2.3P : Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. :IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- **Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.**
- **Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.**

ARTICLE 5P : PUBLICITE.

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description

Le rallye Régional « Les Routes Picardes » représente un parcours total de 219,300 km . Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales pour une longueur totale de 40 km.

Les ES sont :

ES 1	ZAC La Vallée	3,700	X 1	Soit 3,700
ES 2.4.6	CARECO	4,400	X 3	Soit 13,200
ES 3.5.7	SEVP-AUTO	7,700	X 3	Soit 23,100

Le parcours sera donné sous forme d'un road book, l'itinéraire horaire simplifié figurera en annexe.

6.2P : Reconnaissances.

Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner, et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.
Des contrôles inopinés seront effectuées par des membres de l'Ecurie Quentin de La tour dans les semaines précédents l'épreuve.

6.2.6P Les reconnaissances sont autorisées :

ES 1 ZAC La Vallée, dimanche 13 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 19 juillet de 9h00 à 17h30,
ES 2/4/6 CARECO, dimanche 13 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 19 juillet de 9h00 à 17h00,
ES 3/5/7 SEVP-AUTO dimanche 13 juillet de 9h00 à 18h00 et samedi 19 juillet de 9h00 à 17h00,
En cas d'impossibilité de reconnaître lors de ces 2 jours, les concurrents contacteront le secrétariat du rallye au 03 23 65 27 79 **(18h00 à 20h30)** à partir du 10 juillet pour obtenir une dérogation.
Les carnets d'itinéraire seront disponibles le dimanche 13 juillet, de 8h30 à 13h30 au bar « l'Evasion, », 54-56 rue Emile ZOLA à Saint-Quentin, téléphone 03 23 61 21 17 et le samedi 19 juillet à partir de 8h30 sur le champ de foire de Saint-Quentin, permanence au podium.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE.

7.1P Le départ

Il sera donné le 19 juillet 2014 sur le podium Place du champ de foire à Saint-Quentin à 19h00 pour la 1ère voiture. Pour la 1ère étape samedi 19, il sera donné dans l'ordre croissant des numéros, numérotation attribuée suivant l'article 3.3. de la réglementation générale des rallyes 2014, pour la 2ème étape dimanche 20, il sera donné dans l'ordre du classement de la première étape, hors pénalité.

7.2.11P Dispositions relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs sont, chasuble pour les commissaires et pour les chefs de poste.

7.3P Contrôles de passage (CP), contrôles horaires (CH), mise hors course.

Les pénalités pour retard à un CH seront de 5 secondes par minute ou fraction de minute de retard et de 30 secondes par minute ou fraction de minute d'avance.

7.4P Epreuves spéciales :

L'épreuve spéciale n°1 sera chronométrée à la cellule au centième de seconde, les autres le seront au dixième.
Pour les épreuves spéciales se faisant avec une boucle, dans le cas d'un nombre supérieur de tours effectués, le temps réalisé sera pris en compte pour le classement, à l'inverse, si le nombre de tours effectués est inférieur à celui prévu, le temps pris pour le classement du concurrent sera le plus mauvais temps réalisé dans l'ES, augmentés d'une minute.

7.5P Abandons :

IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le PC course au **03 61.87 54 35**

ARTICLE 8P. : PENALITES – RECLAMATION – APPEL :

Réclamation : 690€
Appel : 3300€

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros, cumulables), ainsi que de nombreuses coupes (non cumulables).

Engagement	300 €				
Au classement général	300 €	230 €	170 €		
Aux classes					
De 1 partant	170 €				
De 2 à 3 partants	230€				
De 4 à 7 partants	250 €	150 €			
De 8 à 10 partants	270 €	160 €	110 €		
Plus de 10 partants	300 €	250€	230 €	110€	80€
Pilote féminin					
De 1 à 3	230 €				
Plus de 3	260 €				

Pour la remise des prix :
Les classes A7S - A7 – FA7 - A7K – FA7K seront confondues.
Les classes A6 – FA6 – A6K – FA6K seront confondues.
Les classes A5 – FA5 – A5K – FA5K seront confondues.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 20 juillet à partir de 19h15 sur le champ de foire à Saint-Quentin**, les concurrents non présents à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix. Trois trophées récompenseront des commissaires par tirage au sort.
Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE et sur le SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com

Rallye les Routes Picardes
19 et 20 juillet 2014

Première étape samedi 19 juillet

CH	Samedi 19 juillet	Km partiel	Km total	Temps imparti h:mn	Moyenne	1er	140°
0	PODIUM Sortie parc/Entrée assistance	0,000	0,000			19:00	21:20
	Assistance	0:15					
0A	Sortie Assistance					19:15	21:35
1	**Avant ES1**	3,300	3,300	0:15	14km/h	19:30	21:50
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES1 GROUPE TUPPIN	0,100	3,400			19:33	21:53
1A	Entrée parc fermé	10,100	13,500	0:30	20km/h	20:03	22:23
						Avance autorisée	

Deuxième étape dimanche 20 juillet

CH	Dimanche 20 juillet	Km partiel	Km total	Temps imparti	Moyenne	1er	140°
1B	PODIUM Sortie parc/Entrée assistance	0,000	13,500			8:00	10:20
	Assistance	0:25					
1C	Sortie Assistance	0,000				8:25	10:45
2	**Avant ES2**	21,500	35,000	0:30	43km/h	8:55	11:15
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES2 CARECO	0,100	35,100			8:58	11:18
3	**Avant ES3**	15,200	50,300	0:22	42km/h	9:20	11:40
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES3 SEVP-AUTO	0,100	50,400			9:23	11:43
3A	Entrée parc de regroupement	31,700	82,100	0:36	53km/h	9:59	12:19
	Regroupement	1:10					
3B	PODIUM Sortie parc/Entrée assistance	0,000				11:09	13:29
	Assistance	0:30					
3C	Sortie Assistance					11:39	13:59
4	**Avant ES4**	21,500	103,600	0:30	43km/h	12:09	14:29
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES4 CARECO	0,100	103,700			12:12	14:32
5	**Avant ES5**	15,200	118,900	0:22	42km/h	12:34	14:54
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES5 SEVP-AUTO	0,100	119,000			12:37	14:57
5A	Entrée parc de regroupement	31,700	150,700	0:36	53km/h	13:13	15:33
	Regroupement	1:00					
5B	PODIUM Sortie parc/Entrée assistance	0,000				14:13	16:33
	Assistance	0:30					
5C	Sortie Assistance					14:43	17:03
6	**Avant ES6**	21,500	172,200	0:30	43km/h	15:13	17:33
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES6 CARECO	0,100	172,300			15:16	17:36
7	**Avant ES7**	15,200	187,500	0:22	42km/h	15:38	17:58
	Neutralisation	0:03					
	Départ ES7 SEVP-AUTO	0,100	187,600			15:41	18:01
7A	PODIUM Entrée parc fermé	31,700	219,300	0:36	53km/h	16:17	18:37
						Avance autorisée	

TIMING DES VOITURES OUVREUSES

Samedi 20 juillet Etape 1 - Section 1	Temps impartis	Balisage H - 1:20	ORG 1 H - 1:15	ORG 2 H - 1:15	TRICO H - 1:00	Autorité H - 0:45	Info H - 0:40	Promo H - 0:38	Obs. H - 0:34	sono H - 0:30	000 H - 0:25	00 H - 0:15	0 H - 0:10	1er modeme H	140° H + 2:20
CH0 S. Parc/E. Assist.	0:00	17:40	17:45	17:45	18:00	18:15	18:20	18:22	18:26	18:30	18:35	18:45	18:50	19:00	21:20
CH0A Sortie Assistance	0:15	17:55	18:00	18:00	18:15	18:30	18:35	18:37	18:41	18:45	18:50	19:00	19:05	19:15	21:35
CH1 Avant ES 1	0:15	18:10	18:15	18:15	18:30	18:45	18:50	18:52	18:56	19:00	19:05	19:15	19:20	19:30	21:50
Départ ES 1	0:03	18:13	18:18	18:18	18:33	18:48	18:53	18:55	18:59	19:03	19:08	19:18	19:23	19:33	21:53
CH1A Entrée Parc Fermé	0:30	18:43	18:48	18:48	19:03	19:18	19:23	19:25	19:29	19:33	19:38	19:48	19:53	20:03	22:23

Dimanche 20 juillet Etape 2 - Section 2	Temps impartis	Balisage H - 1:50	ORG 1 H - 1:40	ORG 2 H - 1:30	TRICO H - 1:00	Autorité H - 0:45	Info H - 0:40	Promo H - 0:38	Obs. H - 0:34	sono H - 0:30	000 H - 0:25	00 H - 0:15	0 H - 0:10	1er concurrent H	140° H + 2:20
CH1B S. Parc/E. Assist.	0:00	6:10	6:20	6:30	7:00	7:15	7:20	7:22	7:26	7:30	7:35	7:45	7:50	8:00	10:20
CH1C Sortie Assistance	0:25	6:35	6:45	6:55	7:25	7:40	7:45	7:47	7:51	7:55	8:00	8:10	8:15	8:25	10:45
CH2 Avant ES 2	0:30	7:05	7:15	7:25	7:55	8:10	8:15	8:17	8:21	8:25	8:30	8:40	8:45	8:55	11:15
Départ ES 2	0:03	7:08	7:18	7:28	7:58	8:13	8:18	8:20	8:24	8:28	8:33	8:43	8:48	8:58	11:18
CH3 Avant ES 3	0:22	7:30	7:40	7:50	8:20	8:35	8:40	8:42	8:46	8:50	8:55	9:05	9:10	9:20	11:40
Départ ES 3	0:03	7:33	7:43	7:53	8:23	8:38	8:43	8:45	8:49	8:53	8:58	9:08	9:13	9:23	11:43
CH3A Parc regroupement	0:36	8:09	8:19	8:29	8:59	9:14	9:19	9:21	9:25	9:29	9:34	9:44	9:49	9:59	12:19
Regroupement	1:10														

Dimanche 20 juillet Etape 2 - Section 3	Temps impartis	Balisage H - 0:45	ORG 1 H - 0:40	ORG 2 H - 0:40	TRICO H - 0:36	Autorité H - 0:35	Info H - 0:34	Promo H - 0:33	Obs. H - 0:32	sono H - 0:30	000 H - 0:25	00 H - 0:15	0 H - 0:10	1er concurrent H	130° H + 2:10
CH3B S. Parc/E. Assist.	0:00	10:24	10:29	10:29	10:33	10:34	10:35	10:36	10:37	10:39	10:44	10:54	10:59	11:09	13:19
CH3C Sortie Assistance	0:30	10:54	10:59	10:59	11:03	11:04	11:05	11:06	11:07	11:09	11:14	11:24	11:29	11:39	13:49
CH4 Avant ES 4	0:30	11:24	11:29	11:29	11:33	11:34	11:35	11:36	11:37	11:39	11:44	11:54	11:59	12:09	14:19
Départ ES 4	0:03	11:27	11:32	11:32	11:36	11:37	11:38	11:39	11:40	11:42	11:47	11:57	12:02	12:12	14:22
CH5 Avant ES 5	0:22	11:49	11:54	11:54	11:58	11:59	12:00	12:01	12:02	12:04	12:09	12:19	12:24	12:34	14:44
Départ ES 5	0:03	11:52	11:57	11:57	12:01	12:02	12:03	12:04	12:05	12:07	12:12	12:22	12:27	12:37	14:47
CH5A Parc regroupement	0:36	12:28	12:33	12:33	12:37	12:38	12:39	12:40	12:41	12:43	12:48	12:58	13:03	13:13	15:23
Regroupement	1:00														

Dimanche 20 juillet Etape 2 - Section 4	Temps impartis	Balisage H - 0:45	ORG 1 H - 0:40	ORG 2 H - 0:40	TRICO H - 0:36	Autorité H - 0:35	Info H - 0:34	Promo H - 0:33	Obs. H - 0:32	sono H - 0:30	000 H - 0:25	00 H - 0:15	0 H - 0:10	1er concurrent H	120° H + 2:00
CH5B S. Parc/E. Assist.	0:00	13:28	13:33	13:33	13:37	13:38	13:39	13:40	13:41	13:43	13:48	13:58	14:03	14:13	16:13
CH5C Sortie Assistance	0:30	13:58	14:03	14:03	14:07	14:08	14:09	14:10	14:11	14:13	14:18	14:28	14:33	14:43	16:43
CH6 Avant ES 6	0:30	14:28	14:33	14:33	14:37	14:38	14:39	14:40	14:41	14:43	14:48	14:58	15:03	15:13	17:13
Départ ES 6	0:03	14:31	14:36	14:36	14:40	14:41	14:42	14:43	14:44	14:46	14:51	15:01	15:06	15:16	17:16
CH7 Avant ES 7	0:22	14:53	14:58	14:58	15:02	15:03	15:04	15:05	15:06	15:08	15:13	15:23	15:28	15:38	17:38
Départ ES 7	0:03	14:56	15:01	15:01	15:05	15:06	15:07	15:08	15:09	15:11	15:16	15:26	15:31	15:41	17:41
CH7A Parc fermé	0:36	15:32	15:37	15:37	15:41	15:42	15:43	15:44	15:45	15:47	15:52	16:02	16:07	16:17	18:17

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

SAMEDI 19 JUILLET 2014

ETAPE 1

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

RALLYE LES ROUTES PICARDES
SAMEDI 19 JUILLET 2014
PARCOURS DE LIAISON
ET E.S. 1 GROUPE TUPPIN – ZAC LA VALLEE SAINT-QUENTIN

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

SAMEDI 19 JUILLET 2014

ES 1 GROUPE TUPPIN – ZAC LA VALLEE SAINT-QUENTIN

1 PASSAGE

FERMETURE DE LA ROUTE DE 18H30 A 23H30

DEPART DE LA 1° VOITURE DE COURSE A 19H33

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

Rallye Les Routes Picardes
Epreuve Spéciale du 19 juillet 2014
ES 1 Groupe TUPPIN - ZAC La Vallée Saint-Quentin
3.700 km

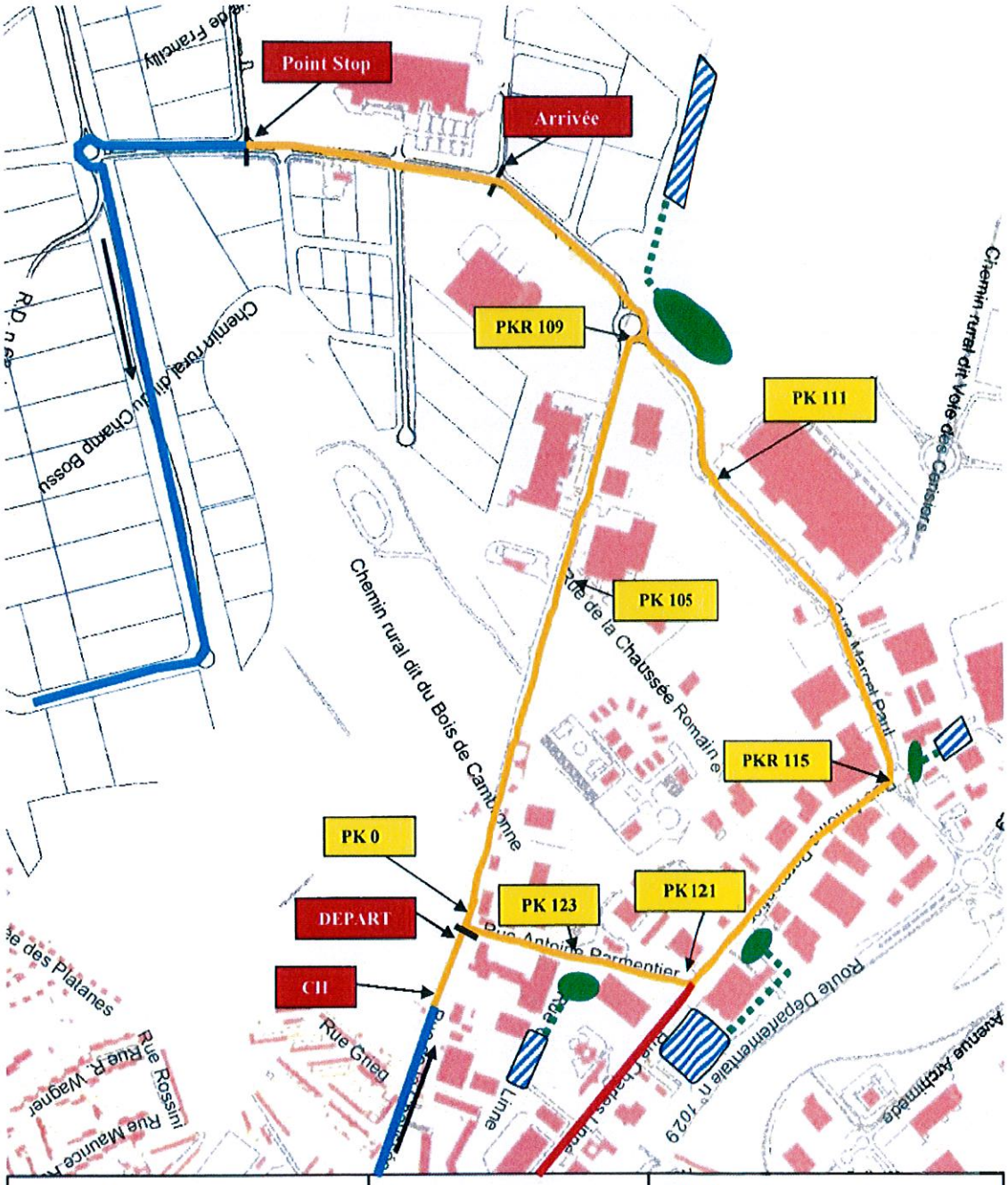

PK Poste commissaire PKR poste commissaire + radio Zone autorisée au public Parking public	Au départ : 2 ambulances 1 médecin 1 dépanneuse Secouristes	Téléphone départ et point stop Sur l'ES 9 extincteurs 8 officiels 11 commissaires

Parcours de liaison — Epreuve spéciale — Accès public — Evacuation sanitaire

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE .....,

MEDECIN EXERÇANT A.....

M'ENGAGE A ETRE PRESENT LORS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE ZAC LA VALLEE A SAINT-QUENTIN (02)

LE SAMEDI 19 JUILLET 2014.

MON HEURE DE RENDEZ VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES QUINZE JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE.

Fait à .....

Le .....

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE.....L.E. VU Eric.....

REPRESENTANT...AMBULANCE AULNOIS ASSISTANCE

M'ENGAGE A METTRE A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

UNE AMBULANCE ET SON PERSONNEL (*ambulance n°1*),

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE ZAC LA VALLE A SAINT-QUENTIN (02)

LE SAMEDI 19 JUILLET 2014

L'HEURE DE RENDEZ-VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES 15 JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE

Fait à ..Aulnois/Laon.....

Le ..17/02/14.....

Ambulance Aulnois Assistance
7 Place Foch
02000 AULNOIS SOUS LAON
N° Id S.S. : 022588032

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE... Gilles Rigo .....

REPRESENTANT.....

M'ENGAGE A METTRE A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

UNE AMBULANCE ET SON PERSONNEL (*ambulance n°2*),

AMBULANCE DE RESERVE

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE ZAC LA VALLE A SAINT-QUENTIN (02)

LE SAMEDI 19 JUILLET 2014

L'HEURE DE RENDEZ-VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES 15 JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE

Fait à ...Sains.....

Le ...12 février 2014....

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

DIMANCHE 20 JUILLET 2014

ETAPE 2

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

DIMANCHE 20 JUILLET 2014

Attestation de présence du médecin chef au PC Course

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE Dr SAHBI Sami,

MEDECIN URGENTISTE EXERÇANT A Abbeville

M'ENGAGE A ETRE PRESENT AU P.C. COURSE

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014.

MON HEURE DE RENDEZ VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES QUINZE JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE.

Fait à Abbeville

Le 20/7/14

Centre Hospitalier d'Abbeville
SAU-SMUR
Docteur S. SAHBI
Praticien Hospitalier

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

RALLYE LES ROUTES PICARDES
DIMANCHE 20 JUILLET 2014
PARCOURS DE LIAISON ET E.S.

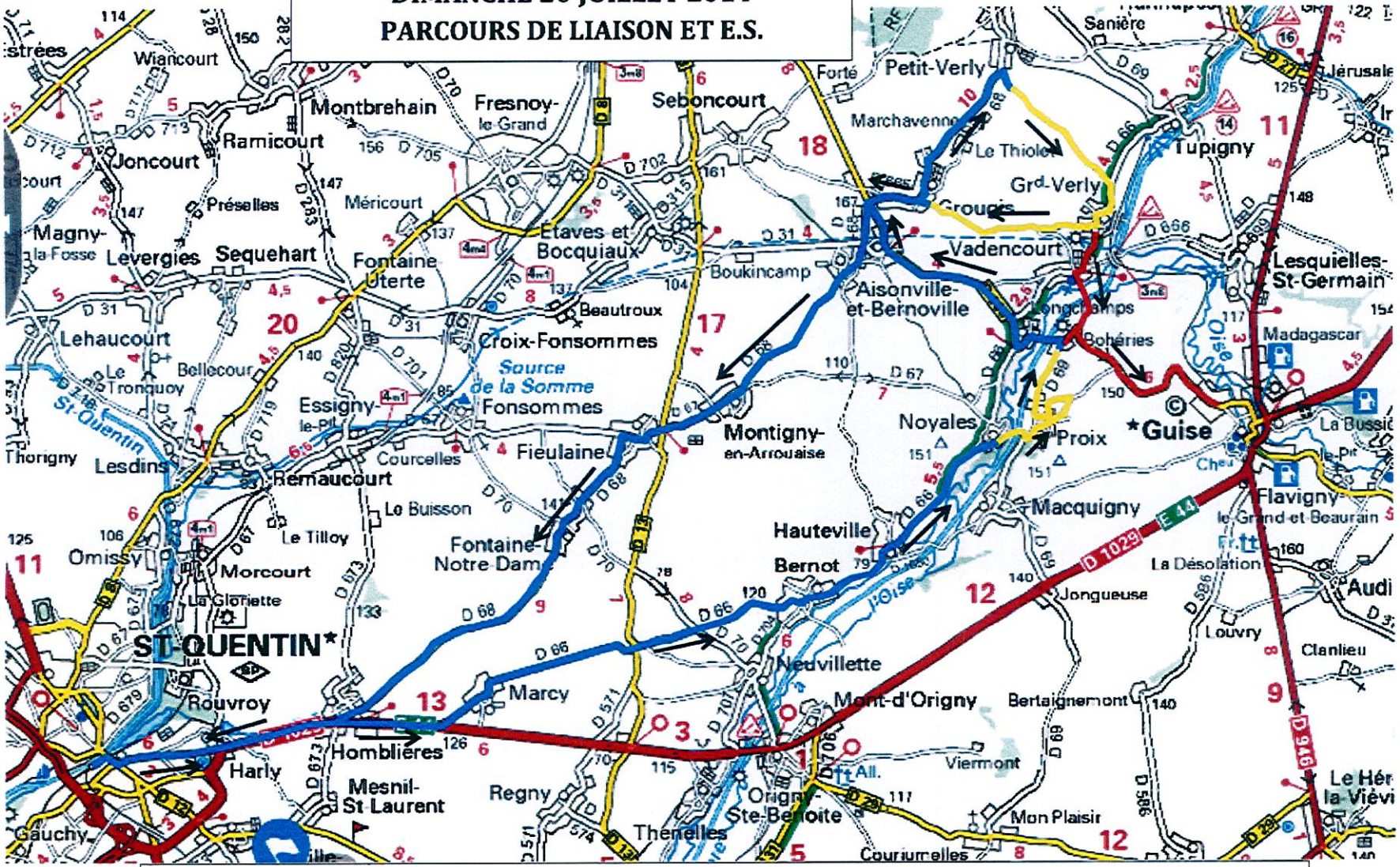

Parcours de liaison — Epreuve spéciale — Evacuation sanitaire — Sens de circulation

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

DIMANCHE 20 JUILLET 2014

ES 2/4/6 CARECO

NOYALES – PROIX - VADENCOURT

3 PASSAGES

FERMETURE DE LA ROUTE DE 06H45 A 18H45

DEPART DE LA 1° VOITURE DE COURSE A 08H58

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

Rallye Les Routes Picardes
Epreuve Spéciale du 20 juillet 2014
ES 2/4/6 CARECO – Noyales – Proix - Vadencourt
4,400 km

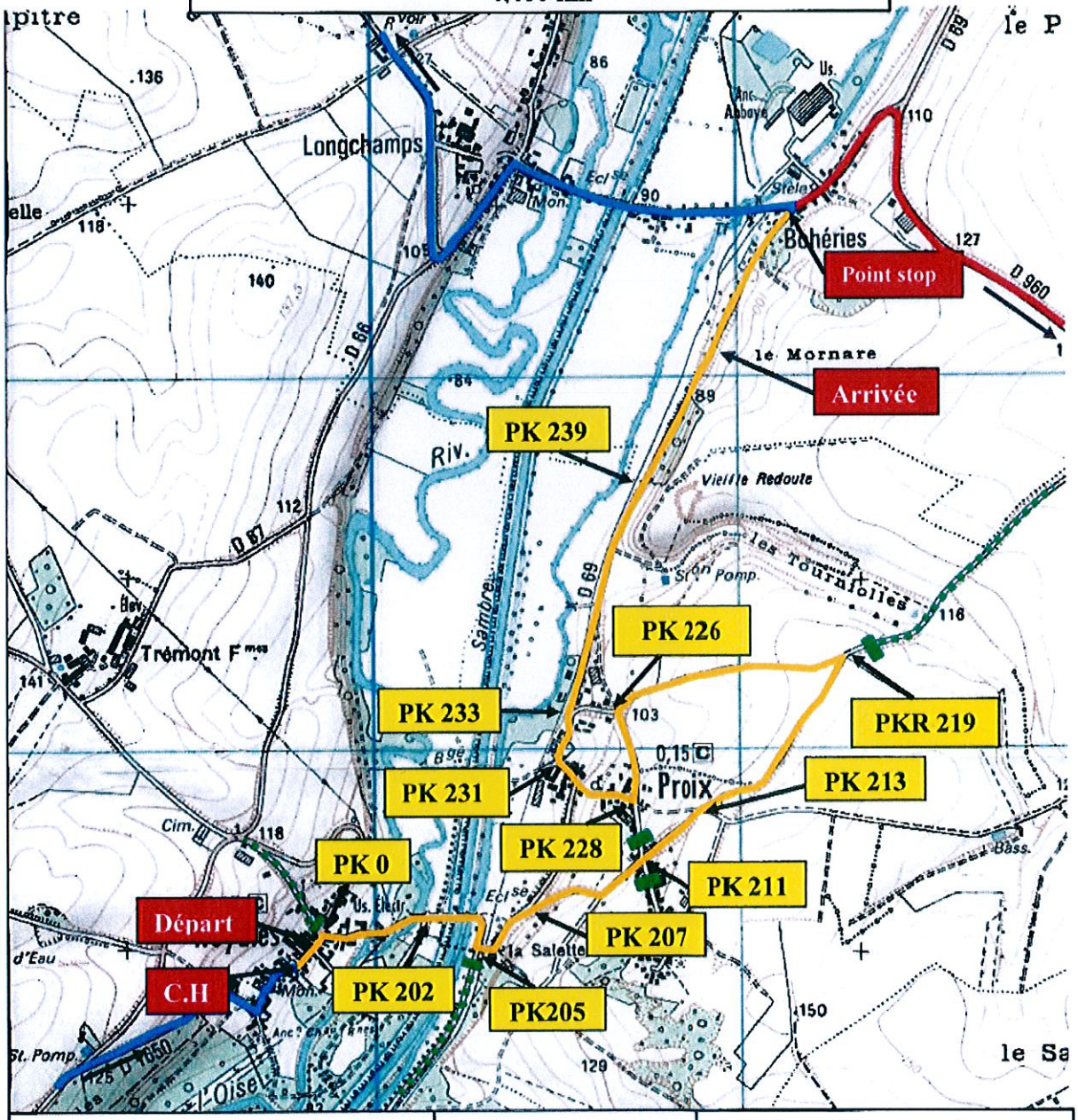

PK	Poste de commissaire	Au départ :	Téléphone départ et point stop
PKR	Poste de commissaire + radio	2 ambulances	Sur l'ES 14 extincteurs
	Zone autorisée au public	1 médecin	8 officiels
		1 dépanneuse	15 commissaires
		Secouristes	

Parcours de liaison — Epreuve spéciale — Accès public — Evacuation sanitaire

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné ..... COLPIN Didier .....,

Maire de..... NOYALES "Aisne"

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Fait à ..... NOYALES .....

Le ..... 30 Novembre 2013

D. COLPIN.

MAIRIE DE NOYALES
02 - Aisne

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 / Fax 03 23 65 86 44

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussignée....Caroline.....LOMBARD...,

Maire de.....PROIX.....

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Fait à ....PROIX.....

Le ...13./.11./.13....

MAIRIE de PROIX (Aisne)

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 / Fax 03 23 65 86 44

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné Madame Le BITOUZE

Maire de Vadencourt

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Epreuve dénommée E.S. 2/4/6

Fait à Vadencourt

Le 12 12 2013

MAIRIE DE VADENCOURT

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 – Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE DOCTEUR FIDY RALAIMIARAMANANA ;

MEDECIN EXERÇANT AU CENTRE HOSPITALIER 02303 CHAUNY CEDEX

M'ENGAGE A ETRE PRESENT LORS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE « NOYALES (02) »

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014.

MON HEURE DE RENDEZ VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES QUINZE JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE.

Fait à CHAUNY

Le 03 MARS 2014

CENTRE HOSPITALIER DE CHAUNY

Docteur Fidy RALAIMIARAMANANA
Médecine d'Urgence
N° RPPS : 10001848000
CENTRE HOSPITALIER 02303 CHAUNY

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE....LE VU Eric.....

REPRESENTANT..AMBULANCE AULNOIS ASSISTANCE

M'ENGAGE A METTRE A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

UNE AMBULANCE ET SON PERSONNEL (*ambulance n°1*),

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE NOYALES (02)

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014

L'HEURE DE RENDEZ-VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES 15 JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE

Fait à ..Aulnois s/Laon.....

Le ..17/02/14.....

Ambulance Aulnois Assistance
7, Place Foch
02000 AULNOIS SOUS LAON
N° Id S.S. : 022588032

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE...gilles Rigo.....

REPRESENTANT.....

M'ENGAGE A METTRE A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

UNE AMBULANCE ET SON PERSONNEL (*ambulance n°2*),

AMBULANCE DE RESERVE

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE NOYALES (02)

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014

L'HEURE DE RENDEZ-VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES 15 JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE

Fait à ..Sains.....

Le ..10..février.2014

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye le Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

DIMANCHE 20 JUILLET 2014

ES 3/5/7 CARECO

PETIT VERLY – GRAND VERLY – VADENCOURT - GROUGIS

3 PASSAGES

FERMETURE DE LA ROUTE DE 07H A 19H00

DEPART DE LA 1° VOITURE DE COURSE A 09H23

Secrétariat du rallye : Ecuric Quentin de La tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79

Rallye Les Routes Picardes
Epreuve Spéciale du 20 juillet 2014
ES 3/5/7 S.E.V.P.-Auto – Petit Verly-Grand Verly-Grougis
7,700 km

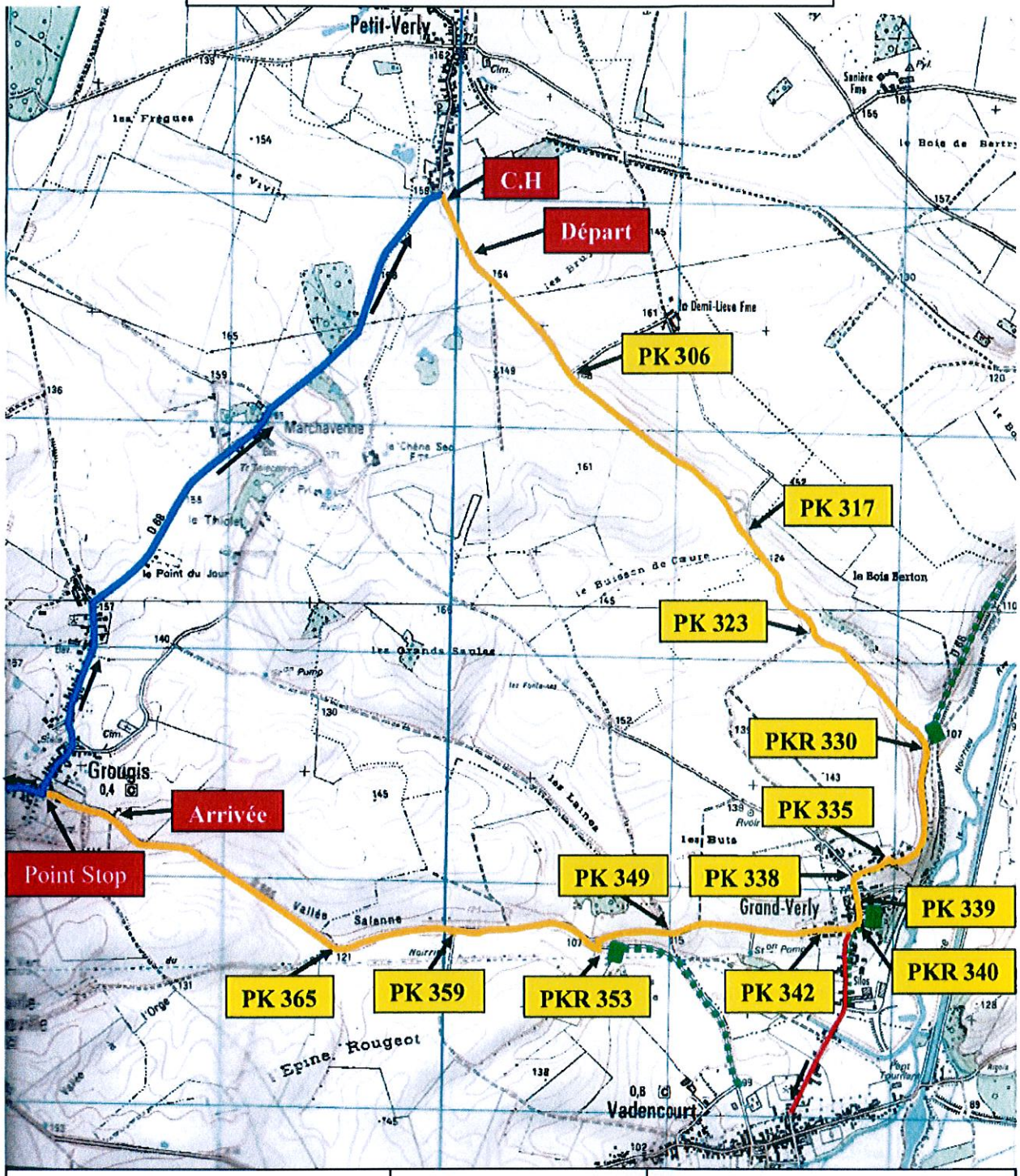

PK Poste de commissaire PKR Poste de commissaire + radio Zone autorisée au public	Au départ : 1 ambulances 1 médecin 1 dépanneuse Secouristes	Téléphone départ et point stop Sur l'ES 15 extincteurs 8 officiels 14 commissaires

Parcours de liaison — Epreuve spéciale — Accès public — Evacuation sanitaire

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné ....Jean Claude PAGNIEZ....,

Maire de.....PETIT-VERLY.....

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Fait à .Petit-Verly.....

Le 30 Novembre 2013

MAIRIE DE PETIT-VERLY AISNE

Jean-Claude PAGNIEZ

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 / Fax 03 23 65 86 44

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné ...Monsieur Lamart Henri.....,

Maire de.....Grand Verly.....(02120).....

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Fait à ...Grand Verly...

Le 25 novembre 2013

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 / Fax 03 23 65 86 44

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné Madame Le BITOUZE

Maire de Vadencourt

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Epreuve dénommée E.S. 3/5/7

Fait à Vadencourt

Le 12 12 2013.

MAIRIE DE VADENCOURT 02120

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 – Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

Je, soussigné M. BAL Daniel,

Maire de Grougis

autorise les organisateurs du

19ème Rallye Régional « Les Routes Picardes »

à organiser une épreuve de classement

le dimanche 20 juillet 2014

sur le territoire de ma commune.

Fait à Grougis

Le 5/11/2013

(Cachet et signature)

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 / Fax 03 23 65 86 44

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE .....D. [illegible].....,

MEDECIN EXERÇANT A.....[illegible].....

M'ENGAGE A ETRE PRESENT LORS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE « PETIT-VERLY»

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014.

MON HEURE DE RENDEZ VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES QUINZE JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE.

Fait à .....[illegible].....

Le ....22/1/15....

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

Rallye les Routes Picardes

19 et 20 juillet 2014

Une organisation de l'Ecurie Quentin de La Tour

JE, SOUSSIGNE...Gilles Rigo.....

REPRESENTANT.....

M'ENGAGE A METTRE A LA DISPOSITION DES ORGANISATEURS

DU 19° RALLYE REGIONAL « LES ROUTES PICARDES »

UNE AMBULANCE ET SON PERSONNEL (*ambulance n°3*),

AU DEPART DE L'EPREUVE DE CLASSEMENT

DE PETIT-VERLY (02)

LE DIMANCHE 20 JUILLET 2014

L'HEURE DE RENDEZ-VOUS ME SERA COMMUNIQUEE

DANS LES 15 JOURS PRECEDENTS L'EPREUVE

Fait à ..Sains.....

Le ..10 février 2014

EURL A[illegible] RIGO
22 [illegible]
Agrément 04-06 identification [illegible]

Secrétariat du rallye : Ecurie Quentin de La Tour, 57 rue André DIETRICH
02590 ETREILLERS. Tél 03 23 65 27 79 Mail : asa.aisne@wanadoo.fr

FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

ADPC 02
Antenne de SOISSONS
9, avenue de Reims 02220 Soissons
Tél. : 0811 488 010
Mail : aisne@protection-civile.org
Web : www.adpc02.org

ANTENNE de SOISSONS

ATTESTATION

Je soussigné, **Benjamin ANCEAUX,** Responsable de l'Antenne de Soissons A D N de l'A D P C 02, atteste la tenue d'un poste de secours à l'occasion de la manifestation suivante :

Rallye automobile

qui aura lieu les **19 et 20 juillet 2014**

à : **Le samedi à Saint Quentin**
Le dimanche à Noyales et Petit Verly

De : **Le samedi de 18H30 à 22H30**
Le dimanche de 8H00 à 18H00

Avec : **1 véhicule et une équipe de 4 secouristes le samedi**
2 véhicules et deux équipes de 4 secouristes

Fait à Soissons, Le 24 mars 2014

Le Responsable
Pour B. ANCEAUX

ADPC02 - Antenne ADN
9 Avenue de Reims
02200 SOISSONS
Tél/Fax 03 23 59 05 16